



Procès-verbal

Du Conseil d'Administration

Du 15 mai 2025

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRESIDENT UA		P
	CONSTANT	Fred	PR	972	Procuration P.SAFFACHE
	DUFLO	Suzy	PR	971	P
	JOSEPH	Philippe	PR	972	P
	ROMANA	Laurence	PR	971	P
	SAFFACHE	Pascal	PR	972	P
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	P
	CASSIN	Laura	MCF	971	P
	DORVILLE	René	MCF	972	P
	HUNEL	Philippe	MCF	972	P
	FACORAT-GASPARD	Sainte-Croix	MCF	971	A
	ODACRE	Elisabeth	MCF	971	P
IATOS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	P
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	ALEXIS	Noah	Étudiant	971	P
	GENDREY	Alysée	Étudiant	971	P
	LEGENDRE	Alexis	Étudiant	972	Procuration A.GENDREY
	GABOURG	Raïssa	Étudiant	97é	Procuration O.PORTECOP
Personnalités Extérieures : 10	CHAMMAS	Charles	CTM	972	P
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	P
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	Procuration B.HARAL
	DURIMEL	Harry	Ville PAP	971	A
	FRANCIL	Olympe	Personnalité extérieure	972	A

		Ville Schœlcher	972	-
GALLY	Sandra	Personnalité extérieure	972	Procuration A.ARTHERON
LERUS	Chantal	Région Guadeloupe	971	Procuration M.GEOFFROY
VERGNE	Jerome	IPGP-OVSM	972	Procuration R.DORVILLE
VLASTELIC	Ivan	IPGP-OVSG	971	A
SABIN	Fernand	Représentant rectorat	972	P
SHEIKBOUDHOU	Carole	Représentant rectorat	971	P
JEAN-ALEXIS	Celia	VP Pole	971	P
LOPEZ	Marie-Laure	DGS	Administration générale	P
LAMOUREUX	Romain	DGSA - Finances	Administration générale	P
SOLVIGNON	Geneviève	DRH	Administration générale	P
FALEME	Marie-Noelle	Agent comptable par intérim	Administration générale	P
D'ARBAUD	Keila	DGSA RAFde pole	971	P
LESELLIER	Maximilien	DGSA RAFde pole	972	P
ARMOUGON	Audrey	Cheffe de cabinet	Administration générale	P
KARIOUA	Cassandra	DAJI	Administration générale	P
COMBET	Murielle	devDEVE	Administration générale	P
CHOUNIA	Naïka	Assistante DAJI	Administration générale	P
STATTNER	Erick	VP RSE	Administration générale	P
AUORE	Guylène	VP CFVU	971	P
JOACHIM	Jean-Louis	VP CFVU	972	P
BELAISE	Max	Doyen	Jean Barnabé	P
CORBIN	Elsa	Directrice IUT	972	P
DELCROIX	Antoine	Directeur	INSPE 971	P
JOSEPH	Gilles	Doyen	FDE	P
MAURIN	Alain	Doyen	SJE	P
RAMASSAMY	Mickaëlle	Administratrice provisoire	STE	P

	DELCROIX	Antoine	Directeur	INSPE 971	P
	ZAHIBO	Narcisse	Doyen	SEN	P

Conseil d'Administration du 15 mai 2025

Salle du conseil – Bâtiment de l'administration générale

Ordre du jour :

Liste d'émargement	2
Ordre du jour	5
Compte rendu de la session ordinaire	7
1) Propos liminaires du président	7
2) Affaires juridiques et institutionnelles	9
a) Bilan du pôle Martinique	9
b) Conditions générales d'utilisation des locaux et espaces de l'université des Antilles	12
c) Conditions	15
d) Bilan d'émission GES	15
e) Charge de mission	17
3) Affaires ressources humaines	18
a) Projet de référentiel d'équivalence horaire _2025	18
b) Calendrier de fermeture de l'université – Année universitaire 2025 - 2026	22
c) Principe et répartition des composantes C2 et C3 du RIPEC	22
4) Affaires financières	22
a) Budget rectificatif n°1-2025	22
b) Admission en non-valeur	25
c) Réduction de titres	25
d) Régularisation des services faits –dépenses sans EJ	25
5) Affaires pédagogiques.....	26
a) Modalités et calendriers d'inscription pour l'année universitaire 2025-2026	26
b) Modalités et calendrier d'exonération	26
c) Modalités et calendrier de remboursement	26
d) Tarifs formation continue 2025-2026	27
e) Calendrier de congés des étudiants	27
f) Calendrier congés IUT	27

g) Ouverture de parcours licence professionnelle	27
h) Création de diplômes	27
i) Politique tarifaire de la formation continue et de l'alternance	27
j) Formations ouvertes à la formation continue et en alternance	28
k) Transfert de masters	28
l) Modification des capacités d'accueil Mon Master	28
6) Affaires immobilières : SDIAD du campus de Fort-de-France.....	28
7) Questions diverses	31

Compte rendu de la session extraordinaire

Ouverture de la séance à 09 h 12

1) Propos liminaires du président

M. le Président : Bonjour à toutes et à tous. Le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer notre séance de travail.

Madame la Vice-présidente du Conseil d'administration, Madame la Vice-présidente du pôle universitaire de Guadeloupe, Monsieur le Vice-président du pôle universitaire de Martinique, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration, Madame la Vice-présidente de la CFVU du pôle Guadeloupe, Monsieur le Vice-président de la CFVU du pôle Martinique, Madame, Monsieur les chargés d'enseignement supérieur des académies de Martinique et de Guadeloupe, Mesdames, Messieurs les directrices et directeurs de composantes, Madame la directrice générale des services de l'Université des Antilles, Madame, Messieurs les DGSA, Mesdames, Messieurs les cadres de l'administration de l'Université des Antilles, chers collègues.

Je débiterai mon propos en vous informant de la nomination depuis le 6 mai dernier par la Ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche, de notre collègue administrateur de l'Université des Antilles, Monsieur René DORVILLE, en tant que directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'Académie de Martinique. Je souhaite ici le féliciter chaleureusement pour avoir su passer avec brio les nombreuses étapes menant à cette nomination. Certains ont essayé dès le début de cette procédure d'instrumentaliser des faits et notamment, ceux intervenus lors de la crise du pôle guyanais fin 2013, afin de nuire à la candidature de Monsieur DORVILLE. Un arrêté portant fin de la fonction de directeur de l'IESG avait en effet été pris à l'encontre de Monsieur DORVILLE par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche de l'époque, décision annulée quelque temps après, à la suite d'une requête déposée par la présidente de l'Université auprès du tribunal administratif. La légitimité et le travail de notre collègue ont fort heureusement prévalu. Je sais que désormais notre INSPE de la Martinique s'intégrera et se développera pleinement au sein du pôle universitaire de Martinique dans le respect de nos statuts et en solidarité avec les autres composantes du pôle. Il est malheureusement vrai que certains tentent, à chaque fois qu'une occasion semble se présenter à eux, d'abîmer l'image de notre institution. Ils glapissent de joie dès lors que, suite à une démarche malveillante de leur part, une mauvaise publicité est faite à l'établissement qui les a recrutés, qui les nourrit, qui accueille et forme notre jeunesse. Pour ces quelques personnes, la calomnie demeure la seule forme d'imagination, et la fabrique du chaos, la seule forme d'action. Donc, à ces apprentis techniciens du chaos, agissant dans l'ombre, répétant inlassablement d'échec en échec les mêmes tactiques éculées, je voudrais dire que nous les voyons, que je les vois distinctement. Ils échoueront à dresser nos pôles universitaires l'un contre l'autre. Et plutôt que de souffler de fausses informations à l'oreille des politiques, des influenceurs ou des journalistes, je les invite à s'exprimer à la lumière. Je leur dis qu'il est grand temps de quitter la zone aphotique afin de remonter à la surface, grand temps de privilégier l'adret à l'ubac et grand temps d'assumer leur position. S'ils hésitent, je me chargerai moi-même de les interpeller publiquement afin qu'un débat respectueux, démocratique et libre puisse s'installer en toute transparence.

Mais revenons à l'essentiel : à nos missions, à nos responsabilités ! J'ai le plaisir de vous annoncer que, conformément aux engagements que j'ai pris devant la troisième chambre de la Cour des comptes, un plan d'action a rapidement été mis en œuvre afin de répondre à l'ensemble des recommandations formulées par la Cour, et a déjà permis des avancées notables. Dans le domaine budgétaire, où les recommandations étaient les plus nombreuses, nous avons réalisé de grands progrès. Notamment, notre architecture budgétaire a été totalement révisée l'an dernier. Notre procédure de construction budgétaire est depuis mars 2025 conforme en tout point à la gestion budgétaire et comptable publique. Nos comptes ont été certifiés pour la première fois dans l'histoire de notre université sans aucune réserve cette année. Le recrutement d'un DGSA de Finances doté d'une haute expertise dans la matière, Monsieur LAMOUREUX, nous a permis d'avancer à grands pas. Son travail ainsi que celui de l'ensemble de ses collaborateurs sont à saluer.

Aujourd'hui, le budget rectificatif numéro 1, qui vous sera présenté, répond à toutes les exigences réglementaires. Conformément aux évolutions récentes de la réglementation, cette proposition de budget a fait l'objet d'un avis simple de la rectrice de région académique de Guadeloupe, chancelière des universités. Cet avis indique notamment que le projet de budget rectificatif soumis est complet, cohérent, sincère et soutenable et que l'Université des Antilles est en bonne santé financière. Ces bons résultats, nous les devons aussi à l'engagement des chargés d'enseignement supérieur de nos académies, Madame Carole SHEIKBOUDHOU et Monsieur Fernand SABIN, aux côtés de l'université. Leur vigilance, leur expertise et leur volonté d'accompagner l'université dans sa dynamique de progrès nous sont précieuses. Leur engagement est le reflet des relations excellentes que l'Université des Antilles entretient avec les rectrices de Martinique et de Guadeloupe.

Toujours dans le domaine budgétaire, la notification initiale de notre subvention pour charges de services publics pour l'année 2025, reçue très récemment, fait apparaître une augmentation de notre dotation, de près de 20 millions d'euros par rapport à l'année 2024. Invité, à la fin du mois d'avril, par Monsieur le ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à des échanges qui ont duré toute une journée avec l'ensemble des présidents des universités françaises, j'ai pu mesurer la portée de cette augmentation de subvention et la confiance dont jouit désormais l'Université des Antilles. En effet, nous avons longuement abordé les difficultés budgétaires auxquelles était confrontée la nation, et leurs conséquences inévitables sur le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Malgré ce contexte national contraint, l'Université des Antilles fait partie de ces universités qui n'ont pas subi de baisse de subvention, mais qui, au contraire, ont vu celle-ci augmenter. Tous ces signaux démontrent que nous sommes sur une voie vertueuse, une voie de progrès, et que le travail conséquent fourni par les équipes politiques et administratives en centrale et sur les pôles, dont le respect scrupuleux de la réglementation est visible, est reconnu au plus haut niveau. J'insiste sur ce point : ce sont bien ces femmes et ces hommes qui, par leur engagement et leur implication, permettent à notre université de s'élever.

Cela m'amène naturellement à saluer la récente nomination d'un cadre compétent en la personne de Madame Marie-Noëlle FALEME, nommée sur ma proposition par la Direction générale des Finances publiques, agent comptable intérimaire de l'Université des Antilles depuis le 2 mai 2025. Madame FALEME fait partie de ces cadres aussi discrets qu'efficaces. Caractérisée par un professionnalisme exemplaire et dotée d'une expertise certaine, elle contribue significativement depuis des années au bon fonctionnement

de l'agence comptable de l'université. Ce service, également concerné par les recommandations de la Cour des comptes, fera bientôt l'objet d'une restructuration élaborée avec l'appui de l'ensemble de ces cadres dans le but d'en améliorer l'efficacité et les performances. Si nos cadres administratifs et leurs collaborateurs jouent un rôle crucial dans la dynamique de progrès de notre établissement, nos enseignants et enseignants-chercheurs sont en première ligne et endossent, avec des compensations que l'on pourrait qualifier parfois de symboliques, de lourdes responsabilités dévolues à leur corps par le Code de l'éducation. Aussi, je tiens à saluer le travail colossal effectué par nos deux vice-présidents de Pôle, chaque territoire rivalisant de complexité. Madame la Vice-présidente, Monsieur le Vice-président, vos nombreux succès n'en sont que plus remarquables. Je remercie aussi l'ensemble des vice-présidents, statutaires et délégués, et les chargés de mission de l'université pour leurs actions, passées ou présentes, au service de notre université. Souvent sollicités, toujours exposés, leur tâche n'est pas simple et requiert un vrai attachement, voire un dévouement à notre établissement. J'adresse mes remerciements appuyés à l'ensemble des doyens, directrices et directeurs de composantes ou de service-commandes pour leur implication quotidienne sur le terrain, au service de nos étudiants. Leur mission n'est jamais facile et je les remercie de leur courage, de leur engagement et de leur sens de l'intérêt général.

Enfin, en cette période de recrutement d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de personnel BIATSS, je remercie également tous les enseignants et enseignants-chercheurs qui donnent de leur temps précieux, malgré leurs obligations statutaires, afin que nos commissions, comités de sélection, comités de promotion et jurys se tiennent dans les meilleures conditions possibles. Leur engagement est capital, car ce sont ces recrutements qui nous permettent de répondre aux exigences croissantes de moindre mouvement. Je vous remercie de votre attention et je vais désormais inscrire vos questions diverses. Je vous laisse donc la parole si vous en avez. Pas de questions ? Oui, Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Bonjour à tous. Une seule question, Monsieur le Président. C'est une question très générale qui s'adresse à vous.

M. le Président : Est-ce que vous avez mis votre micro ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Oui, oui, j'avance. Vous m'entendez ? Une question générale qui s'adresse à vous, Monsieur le Président. Il y a eu, je crois, un mouvement d'expatriement de certains enseignants américains. Je voulais savoir si vous y preniez une part. Quelle est votre position et de quoi s'agit-il, parce que je ne suis pas sûr d'être très au fait des choses ? Est-ce que l'université, comme l'Université des Antilles, peut être concernée par ce contexte-là ou non ?

M. le Président : Très bien, votre question est notée. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ? Non ? Très bien.

2) Affaires juridiques et institutionnelles

a) Bilan du pôle Martinique

M. le Président : Nous débuterons par le point sur les affaires juridiques et institutionnelles, avec le bilan du Pôle Martinique. Comme vous le savez, on n'avait pas pu le présenter au précédent Conseil d'administration

qui s'était tenu sur le campus de Schœlcher. Est-ce que vous auriez des questions, des remarques sur ce sujet ? Nous avons bien sûr avec nous le Vice-président du Pôle.

Mme ROMANA, PR : C'est toujours la même remarque, je pense, mais toujours dans le but d'essayer d'améliorer, parce que j'entends que c'est un gros travail de faire ça. Enfin, il n'y a aucun souci et je trouve que d'ailleurs il est relativement bien fait, mais il y a toujours un point qui me chagrine : ce sont les labos-recherche sur chacun des pôles. Quelles sont leurs actions ? Que font-ils ? On est quand même à une espèce de bilan, non seulement chiffré, peut-être pas chiffré en euros, mais pourquoi pas d'ailleurs, mais même chiffré aussi en nombre de projets. Je pense que ça, ça traduit aussi la dynamique d'un pôle. Ce seraient les mêmes remarques pour le Pôle Guadeloupe.

M. le Président : Très bien. Monsieur le Vice-président, est-ce que vous voulez répondre éventuellement et aussi dire autre chose sur ce bilan ? Très bien.

M. SAFFACHE, VP pôle Martinique, PR : Merci beaucoup. Je vous remercie, Madame ROMANA, pour cette remarque qui avait déjà été formulée par notre collègue HUNEL lorsque ce document a été présenté au Conseil de pôle. Je m'étais engagé vis-à-vis de lui et vis-à-vis des membres du conseil à tenter d'apporter ou d'amender le document rapidement en y intégrant quelques données relatives à la recherche. Malheureusement, il fallait faire remonter le document assez rapidement et c'est la raison pour laquelle ces éléments ne figurent pas. Mais en tout cas, soyez rassurés ! Le prochain bilan du Pôle Martinique intégrera les données relatives à la recherche. Ça, ça a été bien noté, clair et fort. Peut-être que oui, je peux vous faire une présentation rapide, si vous le permettez, Monsieur le Président, en quelques grandes traces. Comme vous l'avez vu, c'est un rapport d'activité d'à peu près 79 pages qui reprend un certain nombre de grandes rubriques qui sont classiques, telles que l'organisation sur le pôle, le rayonnement, la vie étudiante, etc. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'on a souhaité véritablement mettre l'accent sur ces trois premiers items et particulièrement sur la partie la plus conséquente de ce rapport – c'est la partie vie étudiante, qui compte 25 pages. J'imagine que c'est le cas pour tous les administrateurs du pôle, mais c'est encore mieux en le disant. Moi, j'ai une reconnaissance particulière pour les étudiants qui s'engagent sur le pôle et qui font vivre le pôle. C'est vrai que la vie étudiante sur le Pôle Martinique, elle est quand même relativement intense. Il y a beaucoup d'associations. L'idée, c'était véritablement de mettre en lumière tout ce qu'ils font.

La partie 1 de ce rapport, en quelques phrases, elle insiste beaucoup sur les changements qui ont été initiés, la réorganisation fonctionnelle qui a été initiée avec, par exemple, la création d'une cellule de gestion des services d'enseignement, la mutualisation des agents de maintenance et de logistique qui, désormais, sont au sein du PUM (Pôle Universitaire de la Martinique). On a aussi insisté, malheureusement, sur les nombreux problèmes que nous avons rencontrés : les problèmes électriques, de sécurisation du site, etc., mais aussi sur des projets d'avenir tels que le schéma directeur immobilier du campus de Fort-de-France qui sera présenté à la fin de ce conseil et la poursuite des travaux du PUS, le Pôle Universitaire Santé, qu'il nous faudra prendre en considération d'ici quelques mois ou en tout cas à partir de l'année 2026. En termes de rayonnement, on a beaucoup insisté sur les nombreuses manifestations qui ont été réalisées sur le pôle, qu'elles soient scientifiques, sportives ou culturelles. Il y en a eu un certain nombre. Ces manifestations sont vraiment les bienvenues, qu'elles soient portées par des étudiants, par des extérieurs ou par des structures propres à l'université. Comme je l'ai dit, on insiste aussi dans ce rapport sur tout l'engagement des étudiants – je suis désolé d'insister, mais c'est vraiment très important – à travers bien entendu le FSDIE, la CVEC, etc., qui

permettent justement à ces étudiants de réaliser des projets qui sont parfois extrêmement innovants et bienvenus.

Pour peut-être terminer : les perspectives. Alors là, il y a quand même de nombreuses perspectives sur le pôle, on va dire, plutôt en matière organisationnelle. Finaliser la réorganisation fonctionnelle des services du pôle, c'est un gros chantier, mais qui nécessitera – et je me permets de le dire parce qu'on aura peut-être ce débat lors d'un prochain CA – le déménagement du CNAM. Comme vous le savez, nous accueillons nos locaux, le CNAM, depuis un certain nombre d'années. Je me suis engagé avec eux. Enfin, ils se sont engagés surtout vis-à-vis de moi à quitter les locaux le 31 décembre de cette année. Ils seront donc, Monsieur le directeur, je vous l'indique, localisés chez vous, donc à l'INSPE de Martinique, ce qui permettra de faire campus encore un peu plus. D'ailleurs, on en parlera dans le rapport consacré au schéma directeur immobilier de ce qui est prévu pour permettre au campus de Fort-de-France d'être un campus plus dynamique qu'il ne l'est aujourd'hui.

Dans les projets, il y a bien entendu tout ce qui concerne les remises aux normes électriques et tout ce qui concerne les groupes froids, qui, malheureusement, pendant de nombreuses années, n'ont pas forcément subi les vérifications nécessaires et qui, aujourd'hui, nous posent quelques soucis. Puis, il y a des projets beaucoup plus structurants, en tout cas des projets qui sont vraiment importants, tels que les travaux de remise aux normes du Forum. Le Forum, comme vous avez peut-être pu le voir pour celles et ceux qui sont passés sur le pôle, est quand même dans un état assez délabré, donc il y a des travaux de remise aux normes.

Il y a aussi des actions visant à restructurer ou à structurer des sorties un peu plus conviviales entre personnels, parce que je crois que ça, c'est un élément important. Il faut véritablement que les personnels arrivent – parce que nous ne faisons que nous croiser dans les couloirs – à échanger des moments de convivialité. Il y a donc un certain nombre d'actions qui vont être initiées à ce niveau. Voilà.

Puis surtout, c'est un élément – je terminerai sur ça Monsieur le Président – qui est très important à mes yeux : c'est le renforcement des actions transversales entre le pôle Martinique et le pôle Guadeloupe. Ça fait écho aux propos que vous aviez en propos liminaires. Je crois qu'il faut véritablement que l'on maintienne plus que jamais les très bonnes relations que nous avons avec le pôle Guadeloupe, parce que nous sommes un établissement, un indivisible. En dépit de ce que l'on peut voir, entrevoir ou entendre ici ou là, la Martinique et la Guadeloupe ne forment qu'une seule et même entité. Moi, j'en appellerai en tout cas à ce que des actions transversales fortes permettent de lier ces deux pôles. Merci beaucoup.

M. le Président : Merci beaucoup, Monsieur le Vice-président. Est-ce que vous auriez donc des remarques ou des questions ? Monsieur HUNEL et ensuite, Monsieur HARAL.

M. HUNEL, MCF : Oui, Monsieur le Président, chers collègues. C'est vrai que ce n'est pas un jugement, mais je tiens quand même à féliciter Monsieur le Vice-président pour ce rapport qui a été fait en peu de temps par rapport à son arrivée et qui reflète quand même toute l'activité du pôle. Les remarques, je les ai déjà faites, mais j'ai surtout apprécié la discussion que nous avons pu avoir avec cette volonté d'introduire peut-être des indicateurs, qui a permis d'avoir aussi une réflexion sur l'anticipation et sur le renouvellement des équipements clés. Je pense que tout ça augure d'une bonne intelligence partagée entre les différents

collègues et d'une volonté vraiment d'amener le pôle Martinique au plus haut pour satisfaire à la fois les étudiants, mais aussi nos partenaires.

M. le Président : Monsieur HARAL ?

M. HARAL, BIATSS : Oui, Bruno HARAL. Je voudrais donc féliciter le Vice-président du pôle Martinique, ainsi que le professeur Pascal SAFFACHE, pour la qualité du rapport qu'il a fourni, tant sur le contenu que sur la forme. Et bien sûr, féliciter aussi ses équipes qui ont collaboré à ce rapport. J'ai pris plaisir à le dire et je voudrais dire que Monsieur le Vice-président, le pôle Martinique est en ébullition avec beaucoup de projets, notamment sur cette année 2025 et 2026. Ce sont des projets qui vont sensiblement améliorer les conditions de travail des étudiants et des enseignants. On aura l'occasion d'en reparler. C'est vrai qu'il manque le volet recherche, mais comme vous l'avez dit, ça sera inscrit dans le rapport de l'année prochaine. En tout cas, on est sur une bonne dynamique. C'est vrai que l'année dernière ou cette année, il y a eu quelques avaries, des incidents techniques qui sont en passe d'être réglés. Donc, les choses vont dans le bon sens. Honnêtement, je pense que la communauté universitaire sur le pôle Martinique verra beaucoup de changements au cours de cette année 2025 et bien sûr, sur l'année 2026. Voilà ce que je voulais dire.

M. le Président : Merci beaucoup. Monsieur HARAL, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? On va passer au vote sur ce bilan du pôle Martinique pour l'activité 2024. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

b) Conditions générales d'utilisation des locaux et espaces de l'université des Antilles

M. le Président : Nous en venons aux conditions générales d'utilisation des locaux et espaces de l'Université des Antilles. Est-ce que vous auriez des questions sur le document qui vous a été transmis ? Pas de questions ? Oui, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Oui, je trouve en fait que c'est une vision qui a un déséquilibre des responsabilités. Dans le document, il est clairement stipulé que l'utilisateur est tenu responsable de tout dommage causé, mais il n'y a pas de mention au moins formelle des responsabilités de l'université en matière de sécurité des locaux. Je me demande s'il ne serait pas opportun d'inclure une clause stipulant que l'université est responsable de l'état et de la sécurité des installations mises à disposition.

M. le Président : Monsieur HUNEL, nos responsabilités, nous les connaissons a priori. On sait qu'effectivement, chacun à son niveau est responsable de ce qui se passe sur son périmètre à l'université. Là, le but de ce document, c'est surtout de fournir un cadrage à l'ensemble des collègues et des services qui pourraient être amenés à accueillir des personnes extérieures au sein de l'université, notamment de locations, de locaux, etc. Après, il me semble que ce document a été établi par la direction des affaires juridiques et institutionnelles de l'université. Il est évident qu'en séance, on ne peut pas rajouter comme ça du texte juridique dans un document. Donc, ce n'est pas possible de rajouter ce que vous proposez. Mais s'il est nécessaire de faire une note complémentaire aux agents pour leur indiquer leurs responsabilités, qu'ils connaissent en principe, pourquoi pas. En tout cas, on ne pourra pas l'insérer dans ce document, comme vous pouvez l'imaginer. Oui, Monsieur PORTECOP.

M. PORTECOP, BIATSS : Non, je pense que la réglementation, nous la connaissons et si elle doit s'appliquer à nous, il est parfaitement normal qu'on s'y conforme. Mais ce n'est pas à nous de créer les conditions pour que nous nous flagellions outre mesure ou que les situations nous portent préjudice. Donc, non, je pense que ce document est, du point de vue stratégique, assez bien pensé, sachant que la loi est toujours le support sur lequel les litiges peuvent se résoudre.

M. le Président : Je compléterai en disant que les utilisateurs, je pense, ont besoin de ce type de document pour bien comprendre, lorsqu'ils nous sollicitent, quelles sont leurs responsabilités parce qu'eux, en revanche, ne le savent pas nécessairement. Et là, les choses sont très claires. Lorsqu'ils signent les conventions, ils seront informés des conditions précises. Donc, il n'y aura pas de litiges ensuite ou de difficultés. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Oui, Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Dans la partie 2, relative aux consignes d'utilisation des locaux, vous évoquez notamment, dans le grand B du grand I, c'est-à-dire dans les grands principes, la sécurité et l'hygiène. En prenant lecture de ce passage-là, j'ai identifié, et c'est très bien, que vous évoquiez effectivement pour tout danger grave et imminent, avec un E, il faut contacter. Vous mettiez en exemple des émeutes éventuelles de violences physiques. Vous ne pourriez peut-être pas rajouter, sans aller jusqu'à des coupures de climatisation et d'électricité, des coupures d'eau ? Je pense et j'ai vu que des situations – je ne sais pas où mettre l'adjectif qui convient – abominables de coupures d'eau récurrentes et durables sur certains sites – je pense au campus de Fouillolle, puisque j'y suis – ont abouti ou ont généré des situations pour lesquelles j'avais l'impression que les usagers et certains personnels étaient laissés totalement à l'abandon, si je puis dire. Ils ne savaient que faire. Donc, ma proposition serait peut-être de rajouter, parmi les dangers graves et imminents et dans les illustrations, des coupures d'eau : pas une simple coupure d'eau d'une heure, bien sûr, mais des coupures d'eau qui peuvent, et c'est arrivé, durer 24 heures ou plus.

M. le Président : Ce document et cette partie sont destinés aux utilisateurs. Il est évident qu'en cas de coupure d'eau prolongée, on a des protocoles et il est hors de question que nous accueillions qui que ce soit, parce que même nos propres étudiants et nos propres personnels, en général, au bout d'un moment, sont libérés. La question de savoir si une coupure d'eau prolongée est un danger grave et imminent, elle est à la libre interprétation de chacun. En revanche, s'il y a une coupure d'eau qui dure et qu'on est dans une situation compliquée sur un site, ce site n'accueillera certainement aucune manifestation et on devra malheureusement, pour des raisons qui sont indépendantes de notre volonté, annuler les locations qui avaient pu être prévues. Par ailleurs, là, je dois quand même préciser le travail extraordinaire qui est fait par la Vice-présidente du Pôle, la DGSA de Pôle et puis les équipes du Pôle universitaire, pour pallier le manque d'eau et les dysfonctionnements du syndicat chargé de nous fournir de l'eau, parce que nous ne sommes pas un fournisseur d'eau, je le rappelle. Pour ma part, cette situation ne peut pas survenir. Tout ce qu'il peut y avoir, effectivement, c'est une coupure brutale et qu'on n'a pas pu anticiper, ou une citerne qui se vide et dans ce cas-là, forcément, il n'y a plus d'eau. Cela ne représente pas un danger grave imminent, si c'est une manifestation qui dure une heure ou deux. Madame la Directrice des affaires juridiques peut intervenir et peut-être Madame la Vice-présidente du Pôle ou pas ? Oui, alors la DAIJ et puis la VP Pôle, s'il vous plaît.

Mme KARIOUA : Oui, juste pour donner quelques précisions sur l'origine de ce document. En fait, c'est souvent qu'on a des mises à disposition de salles et de locaux, donc ce qu'on appelle plus couramment des

locations. C'est pour cela qu'on propose les CGULE afin de faciliter et de correspondre à de la réglementation.

M. le Président : Merci. Madame la Vice-présidente du Pôle de Guadeloupe.

Mme JEAN-ALEXIS, VP pôle Guadeloupe : Merci Monsieur le Président, bonjour à tous. Donc, je voulais préciser. J'ai entendu Monsieur AUDEBERT indiquer qu'il y a des personnels qui sont à l'abandon, donc j'ai envie de lui dire que ces personnels ne doivent pas hésiter à se rapprocher du Pôle, puisque de manière régulière, quotidienne, on vérifie à ce que les citernes soient remplies, que les usagers qui ne bénéficient pas d'eau puissent avoir des bouteilles d'eau. Donc, il y a des dispositions qui ont été mises en place par les agents du Pôle et un suivi assez régulier. De plus, je m'entretiens assez régulièrement avec le SMGEAG. Aujourd'hui, sur cette zone où il n'y avait pas d'approvisionnement en eau, l'eau est rétablie, ça fait déjà deux jours. On reste en observation et on espère que la situation puisse perdurer. Mais il faut que les collègues n'hésitent pas à se rapprocher du Pôle afin d'identifier s'ils sont vraiment à l'abandon et on pourra les accompagner.

M. le Président : En sachant qu'il y a quand même une voie hiérarchique à suivre et que pour les enseignants-chercheurs, il y a déjà des doyens qui sont les interlocuteurs privilégiés du Pôle. Si tout le monde commence à interpellier la Vice-présidente directement, je pense que ça va être un peu compliqué. C'est bien de centraliser les choses avec les personnes en responsabilité, donc les RAF de composantes et les directrices et directeurs de composantes. Est-ce qu'il y aurait d'autres questions ? Alors, une dernière question, Monsieur HUNEL et Monsieur HARAL, puisqu'ils ont levé la main en même temps.

M. HUNEL, MCF : C'est par rapport au règlement des litiges qui a été mentionné dans le dernier paragraphe du document. Je me posais la question, notamment pour la direction des affaires juridiques : est-ce qu'il ne serait pas aussi intéressant de mettre un mode alternatif tel que la médiation avant d'arriver en litige, justement pour réduire... Je ne sais pas, c'est juste une...

M. le Président : C'est ce qui est écrit, Monsieur HUNEL. « *Les parties s'engagent à mettre tout en œuvre pour régler à l'amiable leurs éventuels différends.* » Voilà, c'est la première phrase. Monsieur HARAL, oui.

M. HARAL, BIATSS : Oui, merci, Monsieur le Président. Je pense que ce qu'il faut bien comprendre dans ce document, c'est qu'il faut que l'établissement se mette en conformité avec le Code général de la propriété des personnes publiques, qu'on appelle couramment CG3P. Les biens immobiliers et les biens mobiliers relèvent du domaine public. C'est important que l'établissement fasse voter en Conseil d'administration sur le document, notamment tout ce qui est location ou occupation du domaine public, puisque ce n'est jamais à titre gratuit. Dès qu'on occupe l'espace public, que ce soit des espaces extérieurs ou des espaces intérieurs, à l'intérieur des bâtiments, il y a une redevance. Donc, ça, c'est rappelé régulièrement par les instances qui gèrent l'immobilier de l'État.

M. le Président : Merci beaucoup. Donc, on va soumettre ce document à votre approbation. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci pour ce vote unanime.

c) Conventions

M. le Président : Nous en venons à une convention entre l'Université des Antilles et la collectivité de Saint-Martin. On avait déjà eu l'occasion d'en parler, il y a assez longtemps. Nous avons fini par déboucher sur un certain nombre de dispositions.

Nous avons préféré commencer de manière très mesurée cette collaboration, parce que la collectivité de Saint-Martin n'a pas encore forcément tous les équipements lui permettant de déployer des formations universitaires sur son territoire. Nous commencerons avec un DAEU A et un DAEU B, donc Diplôme d'Accès aux Études Universitaires, qui concernent des personnes qui n'ont pas le baccalauréat et qui voudraient avoir un diplôme équivalent, ce qui est le cas pour ces DAEU leur permettant de poursuivre des études ou alors de s'inscrire dans une démarche de concours ou autre, nécessitant le bac. Nous avons commencé avec juste deux formations. Cette convention est prévue pour une année universitaire, donc la prochaine année. Si les choses se passent bien, on pourra envisager de poursuivre la collaboration et même de l'étendre, puisqu'il y a déjà d'autres possibilités qui ont été envisagées et la collectivité de Saint-Martin nous a déjà fait part de sa volonté de continuer. Nous sommes prudents, comme toujours, lorsque nous débutons une opération nouvelle. Nous la débutons dans un périmètre restreint pour bien vérifier qu'on maîtrise toute la chaîne administrative. Donc, est-ce que vous auriez des questions sur cette convention qui lie l'UA à la collectivité de Saint-Martin ? Oui, Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Alors, visiblement, ça commence très bien pour la formation, si je puis dire, littéraire et juridique, puisque j'ai pris lecture et accédé au DAEU filière littéraire et juridique. On y voit notamment les taux de satisfaction et les taux de réussite. C'est ce qu'on demande souvent dans les conventions que vous nous présentez : les bilans d'exécution, les taux de satisfaction, les taux d'insertion, et ça manque toujours cruellement. Là, j'étais ravi de le voir, donc ça commence bien. En revanche, j'étais surpris de voir dans la partie scientifique que c'était blanchi dans la partie « taux de satisfaction » et « taux de réussite ». Pour quelle raison ?

M. le Président : Les informations dont nous disposons ont été communiquées, bien entendu, par les autorités de Saint-Martin. Ce sont celles qui figurent dans cette convention, qui sont passées d'ailleurs au conseil académique, qui ont été validées en l'état et qui vous sont soumises aujourd'hui. Comme je vous l'ai dit, pour l'instant, on est sur quelque chose d'expérimental, d'une seule année universitaire et nous en tirerons le bilan à la fin de cette année 2025-2026. Est-ce que vous auriez d'autres remarques ou questions sur ce point ? On va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

d) Bilan d'émission GES

M. le Président : Nous en venons maintenant au prochain point : le document sur les gaz à effet de serre. Ce bilan d'émission a été préparé par le Vice-président RSE de l'université, Monsieur le professeur STATNER. Il est présent dans la salle. Si vous avez des questions ou des remarques, il sera en mesure d'y répondre. Donc, je vous laisse la parole, cher collègue. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Je pense qu'il y aura plusieurs questions. On peut louer, bien évidemment, la démarche, qui est bien et, je pense, est obligatoire pour un établissement comme le nôtre et comme tout

établissement. Moi, j'avoue que je suis restée un peu sur ma faim à la lecture de ce document, parce que d'abord, je n'ai pas bien compris en quoi on était bons en ce qui concerne notre émission de gaz à effet de serre. Est-ce qu'on est bon ou on n'est pas bon ? Je n'arrive pas à bien voir. Je crois que sur la page 12, il y a une enquête qui a été menée et il y a du coup des chiffres qui sont ressortis de cette enquête. Je pense que l'enquête, j'y ai participé, il me semble. Je ne sais pas. Monsieur STATTNER pourra nous dire si jamais ils ont diffusé cette enquête. Mais voilà, je n'arrive pas à savoir combien de personnes ont participé à cette enquête. C'est bien quand on fait une enquête d'avoir une idée s'il y a trois personnes sur 12 000 ou s'il y a 10 % ou 50 %. Donc ça, je trouve que ça manque en fait... Bon, c'est peut-être un premier pas et c'est bien, mais j'ai trouvé ce rapport superficiel. En gros, c'est un peu ça ma remarque. Je n'arrive pas bien aussi à voir normalement le rôle de ce rapport. Je pense que c'est de dégager des pistes : d'abord de faire un état des lieux, puis de dégager des pistes de réduction. J'ai un petit doute sur l'état des lieux et j'ai encore un plus grand doute sur les pistes de solution. Je ne vois pas très bien où on va. Ce sont un peu ça mes remarques.

Puis après, il y a des bâtiments qui sont mélangés. Je ne sais pas pourquoi on mélange, par exemple, le bâtiment recherche et le gymnase. Il y a peut-être une raison. Je ne sais pas. Peut-être que Monsieur HARAL pourra nous expliquer ça. C'est peut-être sur le même raccordement. Enfin, je ne sais pas. Voilà, il y a des associations que je ne comprends pas. Du coup, je pense qu'on est incapables de dire si le bâtiment recherche, il consomme beaucoup, il ne consomme pas beaucoup. Qu'est-ce qu'on peut faire pour l'améliorer, à part les pistes classiques, bien évidemment, d'éteindre les lumières, d'éteindre les climatisations et compagnie ? Donc ça, c'est ma remarque de fond, je dirais.

M. le Président : Monsieur le Vice-président, je vous laisse la parole.

M. STATTNER, VP RSE : Merci, Monsieur le Président. Alors, beaucoup de questions. Je vais essayer de tout remettre un peu dans l'ordre. Simplement, avant de commencer, je souhaite saluer le travail qui a été réalisé par les services de l'université, parce qu'il s'agit effectivement ici du premier bilan carbone. Il y a une nécessité de pouvoir collaborer avec tous les services de l'université pour pouvoir collecter tous ces chiffres. Et je dois saluer quand même ce travail très efficace qui a été mené par vos services. Donc sur ça, effectivement, chapeau à toute l'administration !

Alors, une des premières questions qui a été posée, c'est de savoir si l'on était bon ou pas. En fait, la question n'est pas de savoir si on est bon ou pas. Aujourd'hui, il y a un cadre réglementaire qui est celui de l'accord de Paris et qui nous demande de baisser nos émissions de 50 % à l'horizon 2030. Il ne s'agit pas de savoir si on est bon ou pas. La question est plutôt de savoir comment on arrive à être en conformité avec cet accord de Paris. Aujourd'hui, nous avons une estimation des émissions au sein de l'Université des Antilles. Il s'agira maintenant de mettre en place des actions pour arriver à une réduction de 50 % à l'horizon 2030. Donc, savoir si on est bon ou pas, ce n'est pas trop le sujet. La question, c'est : qu'est-ce qu'on mettra en œuvre ? Vous l'aurez compris. Maintenant qu'on a ces éléments très clairs sur nos principaux postes d'émission, il s'agira ensuite de proposer des actions correctives. Et en ce sens, nous avons déjà commencé à travailler sur un schéma directeur qui va vous être proposé, je pense, sur le dernier CA et que nous sommes en train de finaliser avec l'administration.

La deuxième question qui avait été posée, c'était la question sur le taux de participation, parce qu'effectivement, il y a une enquête qui a été proposée aux différents personnels de l'administration. C'est

une enquête qui a été proposée à l'ensemble du personnel. Je crois de mémoire, Madame la DRH, qu'il s'agissait de 400 personnes, grosso modo. Et si vous allez sur le slide numéro 3... Ce slide numéro 3 nous apprend que sur les 400 personnes sollicitées, nous avons eu 72 réponses. Ça représente à peu près 20 % des personnes sollicitées qui ont répondu. Alors évidemment, ce n'est sans doute pas assez, mais l'entreprise avec laquelle on a travaillé, l'entreprise GreenME, nous dit que c'est un taux qui est suffisant pour pouvoir établir un certain nombre de mesures. Avec ces 20 % de réponses, on a pu avoir ces résultats et ce sont par exemple les résultats que vous avez sur la slide numéro 3, qui sont issus directement des réponses du personnel. À partir de ça, on est capable d'appliquer des formules mathématiques assez simples pour faire des extrapolations sur l'ensemble de la population universitaire.

Mme ROMANA, PR : Juste une petite interruption, c'est quoi tes slides numéro 3 ? Tu peux donner les pages ?

M. STATTNER, VP RSE : Le slide 23, c'est la page 23. Enfin, il a été dit que ce rapport a été superficiel. Alors ça par contre, c'est un constat que je ne partage pas du tout, tout simplement parce que la méthodologie qui a été utilisée, c'est la méthodologie GHG. C'est une méthodologie qui est aujourd'hui standardisée. De toutes les façons, nous n'avions pas le choix, c'est-à-dire que nos instances de tutelle nous demandent de mettre en place un bilan carbone, nous avons l'obligation d'utiliser la méthodologie qui est aujourd'hui celle standardisée. Celle qu'on a utilisée, c'est celle qui est aujourd'hui la seule qui est acceptée par nos instances de tutelle, et c'est celle qu'on a mise en place, qui consiste à découper nos émissions carbone en trois scopes, dont le scope numéro 1, le scope 2 et le scope 3. Ce sont ceux qui sont décrits ici dans ce rapport. Je ne dirais pas que c'est superficiel. Par contre, on a respecté scrupuleusement ce qui est recommandé aujourd'hui dans la méthodologie standardisée. Et puis enfin, donc en matière de consommation, c'est quelque chose qui a été largement décrit si vous allez sur la page numéro 3. Ce qu'on apprend et ce que nous dit fondamentalement ce bilan carbone, c'est que nos principaux postes d'émission concernent ici le scope numéro 3. Le scope numéro 3, c'est tout ce qui va concerner l'achat de services. Je pense qu'effectivement, sur les pistes qu'on va devoir mettre en place, Monsieur le Président, pour réduire et être en conformité avec l'accord de Paris, ça va être : faire un effort sur l'achat de services, l'achat de matériel, et puis également, vous l'aurez compris, le déplacement des collaborateurs puisque finalement, ce sont autant de postes qui aujourd'hui sont ciblés dans ce rapport. Je pense avoir été complet, puis j'ai essayé comme je pouvais de répondre dans l'ordre à la question de la collègue. Merci.

M. le Président : Merci Monsieur le Vice-président pour ces réponses très précises et je m'associe à vos remerciements à l'ensemble des collègues qui ont participé à la constitution de ce rapport. Et merci à vous parce que je sais que le travail – ce travail pionnier – était loin d'être simple. Je terminerai en disant que lorsqu'on a une responsabilité, on sait que les documents superficiels n'existent pas. Il y a des documents conformes et des documents non conformes. Il y a parfois effectivement des documents ambitieux ou moins ambitieux, mais il n'y a pas de documents superficiels. Voilà. Donc, merci. Je vais proposer qu'on vote ce bilan. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

e) Charge de mission

M. le Président : Nous avons enfin un dernier point sur ce chapitre affaires juridiques qui concerne une charge de mission que je vous sou mets aujourd'hui. Est-ce que vous auriez des questions sur cette charge de

mission ? Pas de question, donc je la soumetts au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

3) Affaires ressources humaines

a) Projet de référentiel d'équivalence horaire _2025

M. le Président : Chapitre affaires ressources humaines. Nous avons un projet de référentiel d'équivalence horaire qui a été établi grâce aux efforts conjoints de la directrice des ressources humaines et de ses services, des deux vice-présidents CFVU et des deux vice-présidents de la commission de la recherche. Quatre vice-présidents ainsi qu'une direction de l'université ont collaboré, ont travaillé ensemble pour rénover notre référentiel destiné aux enseignants et enseignants-chercheurs, qui était déjà obsolète avec les différentes réformes et évolutions de l'enseignement supérieur. Donc, voilà. C'est un gros travail qui a été accompli et qui vous est soumis aujourd'hui. Est-ce que vous auriez des questions, sachant que nos VP CR ne sont pas là, mais nos deux VP CFVU sont présents, ainsi que Madame la DRH ?

Mme ROMANA, PR : Oui, Laurence ROMANA.

M. le Président : Oui.

Mme ROMANA, PR : C'est bien de faire ce genre de document, bien évidemment. Dans ce document, nous avons des fiches qui indiquent les livrables pour certaines actions. Je prends, par exemple : responsable filière, directeur de département, on nous parle d'une fiche 1B. Ces fiches, on ne les a pas. Je ne l'ai pas vue en tout cas, mais ce n'est pas bien grave. C'est juste pour faire la remarque, ça aurait été bien de les avoir.

M. le Président : Ces fiches vous seront présentées, Madame ROMANA. Elles seront présentées aux instances. Elles sont en cours de finalisation.

Mme ROMANA, PR : D'accord. Et peut-être une autre question aussi, quand je vois la responsabilité de directeur de département d'UFR. Moi, j'interviendrai un petit peu pour la direction du département d'ingénierie, parce que je suis sûre que c'est une direction où la tâche est extrêmement lourde par rapport à la tâche d'autres directeurs de département. Et je pense qu'à l'instar de ce qui se fait dans les IUT pour les directions de département d'IUT, il me semble que le département d'ingénierie devrait vraiment bénéficier d'une décharge particulière. Ça fait partie des tâches, il y a, par exemple, le rapport d'accréditation. Enfin, il y a pléthore de choses à faire. Pour avoir vu les deux fonctions, je peux vous assurer que les gens ne font pas du tout le même travail.

M. le Président : Alors, je vais quand même répondre à ça parce que ça pose un peu problème. Monsieur, je crois, le directeur de l'INSPE voulait peut-être dire quelque chose avant. Je sais qu'il a une contrainte horaire.

M. DORVILLE, MCF : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier et à remercier l'ensemble de l'équipe qui a travaillé sur ce texte qui correspond, en ce qui concerne spécifiquement les INSPE, à 10 ans d'attente qui sont enfin prises en compte. Et vraiment, un grand merci pour les équipes pédagogiques des deux INSPE.

M. le Président : Merci, Monsieur le Directeur. Je vais maintenant répondre à Madame ROMANA sur le département d'ingénierie dont le statut est clair, puisque c'est un département qui est inséré dans une UFR. Il est traité de la même manière que les autres départements. Enfin, je dis « traité de la même manière », ce n'est pas vrai parce que ce département et ses étudiants bénéficient quand même de locaux dédiés. Je pense que leurs spécificités sont prises en compte, contrairement aux autres départements qui n'en ont pas.

Dire que la tâche des directeurs ou directrices de départements d'ingénierie est supérieure ou alors, plus complexe que celle des autres départements m'interpelle aussi, enfin m'interroge, parce qu'on a un département, pour la même faculté, de sciences exactes et naturelles de biologie avec plusieurs centaines d'étudiants. Je ne suis pas sûr que la tâche de la directrice du département de biologie soit plus aisée avec autant de formations et autant d'étudiants que celle de la direction du département d'ingénierie qui – me semble-t-il – et je parle sous couvert du doyen de l'UFR SEN, ne doit pas avoir 30 étudiants, tout compris.

Mme ROMANA, PR : Non, 5 étudiants, Monsieur le Président. Nous avons 60 étudiants.

M. le Président : Voilà, 60 contre des centaines. Je ne sais pas si c'est normal, Madame ROMANA. Je vous dis juste qu'il y a certainement des spécificités dues à cette formation, mais je ne suis pas sûr que ces spécificités à elles seules suffisent à rendre plus complexe la tâche de la directrice du département d'ingénierie par rapport aux autres directeurs de départements. Je ne pense pas que ce soit vrai. Donc on ne va pas discriminer les directeurs de départements au sein des UFR parce que je suis sûr que tous, et je l'ai dit en propos liminaires, ont des challenges à relever au quotidien. Ils donnent tous de leur personne, y compris au département d'ingénierie, bien entendu. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Oui. Je voulais remercier les personnes qui ont travaillé parce qu'effectivement, je pense qu'il était nécessaire de « toiletter » le précédent référentiel. Notamment, moi j'ai toujours trouvé anormal qu'on donne des équivalences horaires à des personnes qui participent à des soutenances de stage. Il y avait certains abus des gens qui faisaient presque une bonne partie de leur service rien qu'avec ça. Par contre, je suis surpris de voir qu'a été supprimée, la reconnaissance de l'action de coordonnateur de stage, parce que je pense qu'à l'heure où nous voulons valoriser nos formations, le travail qui est effectué par celui qui coordonne l'action stage d'une formation, en allant dans les entreprises, en maintenant le lien avec les entreprises pour valoriser la formation, en allant voir les étudiants dans l'entreprise... Je pense que ce serait intéressant de reconnaître cette action de ces enseignants-chercheurs qui s'engagent là-dessus parce que c'est la valorisation justement de nos formations, quitte à leur demander un compte-rendu qui soit validé par le Conseil d'UFR. Et même si ce n'est pas beaucoup d'heures, 5 heures ou 10 heures, peu importe, c'est l'histoire de reconnaître ceux qui s'investissent pour que justement ces formations soient valorisées et que l'université rayonne sur la place.

M. le Président : Est-ce que les VP CFVU veulent peut-être éclairer Monsieur HUNEL sur les arbitrages parce que forcément on est en situation, vous l'avez compris, contrainte budgétaire. Chaque heure qu'on va attribuer à un enseignant, de toute façon, va créer des heures complémentaires en passant. Donc, c'est un coût pour l'établissement, de gestion de vacataires, mais surtout un coût financier pour les payer, les rémunérer, et éventuellement du contentieux lorsque tous ces vacataires, tous ces dossiers vont s'accumuler. Il faut de toute façon choisir parfois les directions qu'on souhaite prendre. Alors, c'est Madame la VP CFVU, du coup.

Mme AURORE, VP CFVU pôle Guadeloupe : Le coordonnateur de stage n'a pas été supprimé. Le tuteur...

Mme AURORE, VP CFVU pôle Guadeloupe : D'accord.

M. HUNEL, MCF : Peut-être que certains ne le font pas, mais moi je prends l'exemple de la formation dont je suis responsable. C'est une vraie activité, même avec des *posts* LinkedIn, voir les entreprises. Et c'est important parce que nos jeunes, ce sont les débouchés qui les intéressent.

Mme AURORE, VP CFVU pôle Guadeloupe : Ce n'est pas le coordonnateur de stage qui va voir les entreprises, c'est le tuteur de stage.

M. HUNEL, MCF : Oui, mais...

M. le Président : Alors, il faut parler dans les micros parce que les propos seront tous inaudibles.

Mme AURORE, VP CFVU pôle Guadeloupe : Mais, s'il y a un tuteur de stage...

M. le Président : Monsieur HUNEL, je ne sais pas si votre micro est allumé. Donc, aucune de vos prises de paroles ne sera retranscrite.

M. HUNEL, VP CFVU pôle Guadeloupe : Je disais que tous les UFR, le coordonnateur, les tuteurs, tout a été supprimé. Moi, je pense qu'il faut essayer de valoriser les gens qui s'investissent.

Mme AURORE, VP CFVU pôle Guadeloupe : Ça n'a pas été supprimé.

M. le Président : Oui, Monsieur le doyen. Alors, il y a la VP CFVU qui répondait. Au micro, Madame la VP CFVU.

Mme AURORE, VP CFVU pôle Guadeloupe : Non, en fait, on ne l'a pas supprimé, je ne pense pas. Peut-être qu'il n'apparaît pas au même endroit, mais ça n'a pas été supprimé pour les UFR. Je vérifie rapidement.

M. le Président : Alors, on peut laisser la parole au doyen, en attendant que la VP CFVU éventuellement vérifie. Monsieur le doyen.

M. ZAHIBO , Doyen UFR SEN : Je voulais juste rapidement revenir sur la réflexion de Madame la professeure ROMANA, sur les référentiels accordés. Je pense que la comparaison entre départements, qu'elle fait entre le département de formation d'ingénieurs et le département classique, elle n'est pas très juste, parce que, quand on regarde bien, dans le département classique, le département que vous avez cité, M. le Président, il n'y a pas de référentiel pour le chef de département, il n'y a pas de référentiel pour le directeur d'un département.

Par contre, au sein du département de formation d'ingénieurs, vous avez un directeur de département qui a un référentiel, un responsable de la filière énergétique qui a un référentiel, un responsable de la filière

environnement qui a un référentiel, une directrice d'études qui a un référentiel. Dans le même département, vous avez au moins quatre référentiels, ce qui n'est pas le cas dans d'autres départements. Donc, je pense qu'il faut bien compléter le tableau pour pouvoir essayer de voir un peu les nuances qu'il y a.

Au sein du département d'ingénieurs, vous avez au moins quatre référentiels pour une soixantaine d'étudiants sur trois années. Dans les autres départements qui sont aussi conséquents, il y a un seul référentiel pour le chef de département. Je pense que s'il faut comparer, il faut bien préciser les choses.

Mme AURORE, VP CFVU pôle Guadeloupe : Alors, effectivement, le tuteur manque, mais il est stipulé quelque part en enseignants-tuteurs. La fonction de coordonnateur des stages est incluse dans les actions du directeur des études. Le coordonnateur, il est chargé de recenser l'ensemble des stages qui sont faits. Si les tuteurs ont bien fait leur boulot, les tuteurs renvoient, en fait. On connaît le tuteur et l'étudiant ou les étudiants qui sont encadrés. Ça remonte au directeur des études.

Mme ROMANA, PR : J'entends, le directeur des études, en fait, il récolte les données du tuteur de stage de la formation.

Mme AURORE, VP CFVU pôle Guadeloupe : C'est ça. C'est un tableau récapitulatif qu'on lui demande.

Mme ROMANA, PR : Et le tuteur de stage, il n'apparaît pas.

Mme AURORE, VP CFVU pôle Guadeloupe : J'ai vu, il n'apparaît pas.

Mme ROMANA, PR : C'est ça qui pose problème.

Mme AURORE, VP CFVU pôle Guadeloupe : Le tuteur de stage, en principe, c'est un oubli, mais en principe, on ne l'a pas supprimé.

Mme ROMANA, PR : D'accord, parce qu'il me semble qu'au dernier CAC, ça a été soulevé cette question, non ? Je crois. Non ? Ça n'a pas été soulevé ?

Mme AURORE, VP CFVU pôle Guadeloupe : Non.

Mme ROMANA, PR : D'accord. Donc, vous allez le remettre, ça veut dire.

Mme AURORE, VP CFVU pôle Guadeloupe : On en parle là, mais en fait, la fonction n'apparaît pas clairement dans le tableau, donc ça doit être ajouté. Si vous le permettez, Monsieur le Président.

M. le Président : Bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur ce document ? Non ? On va passer au vote... Oui ? Oui, Monsieur le VP de CFVU.

M. JOACHIM, VP CFVU pôle Martinique : Oui, je souhaiterais intervenir pour rassurer nos collègues et leur dire que le document, qui est le fruit de notre travail, est appelé à évoluer. Il est gravé dans le marbre dans une certaine mesure, mais c'est un document évolutif. Ce qui fait que, bien sûr, nous allons être amenés

certainement à échanger avec les équipes sur le terrain de certaines réalités et que c'est un document qui subira des aménagements en fonction des remarques qui pourraient nous être remontées. En tout cas, c'est un travail qui n'avait pas été fait depuis de très nombreuses années et pas de cette façon-là, dans des délais contraints. J'estime – pardon de nous autocongratuler – que nous avons quand même réussi, dans un temps contraint et limité, à proposer à l'établissement un document qui se tient, un document de qualité et qui tient compte de 99 % des tâches qui sont remplies au sein de notre université.

M. le Président : Merci, Monsieur le Vice-président. En effet, un gros travail était réalisé : un document qui est plus fin que ce qui existait, puisqu'il intègre les spécificités des INSPE, des IUT et qui rajoute, même si personne ne l'a dit, des activités de recherche qui sont désormais prises en compte. Et ça aussi, c'est une volonté de l'établissement. Mais, on ne peut pas non plus, de façon incontrôlée, rajouter et rajouter encore des heures aux référentiels, parce que cela a un coût pour l'établissement, donc il faut bien aussi faire des choix. Les collègues ne seront pas rémunérés pour corriger des copies, surveiller des examens ou se rendre sur leur lieu de travail. Donc, je vous propose qu'on passe au vote sur ce référentiel. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

[Coupure de l'audio 1:04:22 à 1:14:41]

b) Calendrier de fermeture de l'université - Année universitaire 2025-2026

[Audio non disponible]

c) Principe et répartition des composantes C2 et C3 du RIPEC

[Audio non disponible]

4) Affaires financières

a) Budget rectificatif n°1 2025

[Audio non disponible]

M. le Président : ...Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Oui, c'est pour éclairer ma gouverne. Est-ce que vous pouvez m'expliquer la phrase qui est en page 18 ? Je pense qu'il y a peut-être une petite erreur, si j'ai bien compris, parce que vous dites que le besoin en fonds de roulement est positif à l'issue de l'exercice 2025. Je pense que c'est à l'issue de l'exercice 2024, puisqu'on n'a pas encore fini, si j'ai bien compris. Mais la phrase, c'est surtout celle qui est après, qui dit : « Cela signifie que le cycle d'activité à l'issue de l'exercice n'est pas en capacité de financer le décalage entre les encaissements et les décaissements. » C'est bien, ce n'est pas bien, j'ai du mal à... En tant que non-spécialiste, quand on écrit quelque chose comme ça, ça m'interpelle.

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Il s'agit bien du 31 décembre 2025, puisque nous sommes sur des éléments comptables qui mesurent la finalité de notre prévision. C'est bien au 31 décembre 2025. Ensuite, sur ce qui est bien, pas bien, là effectivement, c'est un besoin de fonds de roulement. Ça veut dire que nous encaissons moins vite que nous décaissons. Ceci dit, c'est dans une proportion tout à fait raisonnable,

puisque c'est 900 000 euros, alors que notre trésorerie nous le permet largement, puisque nous avons, comme indiqué, 27 millions de trésorerie. Ces 900 000 euros ne viendront donc pas contraindre l'établissement à des choix plus restrictifs que la trajectoire qui est envisagée.

M. HUNEL, MCF : J'ai une autre question, si vous me permettez. C'est juste pour comprendre. On a un solde budgétaire de moins de 15 millions qui se justifie par un prélèvement sur les fonds de roulement de 11 millions pour financer les investissements. C'est ce qui est dit en page 15. Mais quand je rapporte ça à la page 4 et que je vois le taux d'exécution, notamment sur les investissements qui sont à 10 ou 7 %, je ne me rappelle plus, je me demande : on prélève pour ce dont on a besoin d'investissement. Or, on est déjà au mois de mai et on a un taux d'exécution aussi faible, sachant que dès novembre, on aura tout fini. Quand les vacances arrivent, à quel moment, finalement, on va utiliser ces sommes-là ?

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Oui, tout à fait. C'est une très bonne analyse et c'est pour ça que, comme dit dans ma présentation, nous sommes vigilants sur ces crédits d'investissement. Et, c'est ce que j'ai indiqué. Les crédits d'investissement portent, pas exclusivement, mais en grande partie, des opérations immobilières qui sont coûteuses, qui représentent un volume financier très important. En étroite collaboration avec notre collègue directeur du patrimoine, il a été envisagé de maintenir un niveau d'autorisation d'engagement et de crédit de paiement de la masse investissement pour pouvoir financer les opérations immobilières qui doivent se déboucler sur cette fin d'année, donc sur les deux prochains trimestres. On a vraiment besoin aujourd'hui, avec la visibilité que l'on a, de ces crédits d'investissement. Je suis d'accord avec vous. Aujourd'hui, l'exécution est faible. C'est pour ça qu'on y porte une grande vigilance.

M. le Président : Merci, Monsieur le DGSA. Oui, Monsieur PORTECOP.

M. PORTECOP, BIATSS : Alors, tout autre sujet. En lisant le document, je remarque une vraie avancée, notamment sur la prise en compte d'une augmentation de l'enveloppe liée au CIA. Bon, on l'a dit, on l'a vu, les collègues s'investissent énormément. Et un des retours qui nous sont souvent faits est qu'ils peuvent se sentir frustrés par rapport à d'autres universités ou même à des collègues du rectorat de se voir moins récompensés. Ce sont les retours que j'ai eus. Il faut voir si, entre Guadeloupe et Martinique, les choses sont pareilles. Monsieur SABIN nous le dira ou pas. Mais en tout cas, il y a à l'université un souhait qu'on aille bien plus loin. Et je vois et je constate que ceci est pris en compte, peut-être que c'est lié à l'opportunité financière qui s'est dégagée, suite au dialogue avec le ministère. En tout cas, je ne peux que m'en féliciter, puisque ce sera bel et bien apprécié par mes collègues.

M. le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole, avant les votes, des tableaux ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA.

M. le Président : Madame ROMANA..

Mme ROMANA, PR : Oui, merci pour ces explications même si je ne comprends pas tout. Il faut reconnaître que c'est quand même un jargon de spécialiste. Par contre, sur un des tableaux que vous nous avez fournis, le tableau 9, qui concerne les conventions recherches, il me semble qu'il y a beaucoup de conventions recherches qui sont terminées, dont celles que nous avons menées aussi, et ce n'est toujours pas encaissé, si

j'ai bien compris. Et si je ne me trompe pas, on a un déficit d'encaissement de 68 millions, c'est ça, sur toutes les conventions ?

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Ce sont les financements qui restent à percevoir sur l'intégralité des conventions. Donc, c'est en prenant l'intégralité des projets et à ça, il faut aussi le mettre en relation, puisque là, c'est le tableau 9 en recettes. Vous avez aussi le tableau 9 en dépenses et il faut le mettre en relation, puisqu'il y a des conventions qui figurent dans le tableau pour lequel on attend des recettes, mais ces conventions sont vraiment en attente et il n'y a aucune dépense en face. Là, si on n'a pas la recette, ce n'est pas trop grave : on n'a pas eu de dépense. Pour les conventions ou les projets pour lesquels il y a eu des dépenses, nous n'avons pas encore encaissé les sommes. Là, c'est un travail qui a été fait avec la direction de la recherche, avec différents services. On a vraiment identifié les conventions qui étaient à risque et c'est vraiment suivi. Et non, il n'y en a pas pour 60 et quelques millions. Ça a été d'ailleurs provisionné au compte financier. Et de mémoire – je vous le dis vraiment de mémoire – c'est de l'ordre de 3 millions d'euros.

Mme ROMANA, PR : D'accord, merci.

M. le Président : Merci, Monsieur le DGSA pour ces réponses claires, et ces efforts et la logique. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur AUDEBERT, ensuite on passera tout de même au vote. Allez-y, Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Oui, une question unique. Si je dis que le marqueur essentiel de ce BR numéro 1, c'est effectivement le prélèvement sur notre fonds de roulement, à hauteur de plus de 10 millions d'euros pour financer les investissements, est-ce que je me trompe ?

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Oui, puisqu'il y avait déjà un prélèvement sur le fonds de roulement au budget initial. Là, de mémoire, le prélèvement sur le fonds de roulement a été accentué de 3 millions d'euros seulement pour financer les opérations immobilières. Ce sont des opérations qui, de toute façon, étaient incluses dans le plan pluriannuel d'investissement. Donc, je dirais qu'on le fait en avance aujourd'hui, ce qu'on aurait eu à présenter au budget initial 2026. Ce qui constitue essentiellement le budget rectificatif, ce sont tous les ajustements des opérations pluriannuelles qui sont mis en place, c'est-à-dire qu'au regard de la constatation de ce qui a été consommé en 2024, on réajuste les crédits des opérations pluriannuelles et on le fait au moment du budget rectificatif.

Je m'explique parce que ce n'est peut-être pas très clair. Si vous aviez prévu au dernier budget 2024 d'utiliser 100, vu que le dernier budget 2024 est voté en même temps que le budget initial 2025, on ne peut pas prévoir de report automatique au budget initial. Si au final vous n'en avez utilisé que 80, les 20 restants, on vous les reprogramme au moment du budget rectificatif.

C'est essentiellement ça qui est fait dans ce budget rectificatif, avec toutes les conventions qui nous sont renvoyées par les composantes et qui sont aussi incluses dans ce budget rectificatif, parce qu'elles n'étaient pas connues au moment du budget initial. Je vous remercie.

M. le Président : Donc, nous allons procéder au vote sur les tableaux qui ont été identifiés par Monsieur le DGSA. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

b) Admission en non-valeur

M. le Président : Nous en arrivons aux admissions en non-valeur. C'est Madame l'agent comptable intérimaire qui va prendre la suite.

Mme FALEME, agent comptable par intérim : Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Président. Alors, dans le cadre du contrôle comptable en matière de recouvrement des recettes, celui-ci peut, lorsque le caractère irrécouvrable de la créance est attesté, demander son admission en non-valeur. Les dossiers qui vous ont été transmis vous permettent de vérifier que, suite aux relances et aux mises en demeure du comptable, il n'a pas été possible de recouvrer ces titres. L'insolvabilité des clients, pour deux d'entre eux, pour un montant de 500 euros et de 603,40 euros, a été constatée et il n'est pas possible d'effectuer le recouvrement forcé pour les créances d'un montant de 25 euros et de 67,31 euros, qui sont inférieurs au seuil de 160 euros fixé par la réglementation pour la poursuite contentieuse. Il vous est donc proposé d'admettre en non-valeur ces créances pour un montant total de 1 195,71 euros.

M. le Président : Merci beaucoup. Est-ce que vous auriez des questions ? On va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Bien. Je salue les efforts de l'Agence comptable aussi pour le fait que ces admissions en non-valeur soient de plus en plus réduites en nombre, mais surtout en volume financier, ce qui parallèlement augmente nos recettes quand on va recouvrer les sommes dues.

c) Réduction de titres

M. le Président : Ensuite, nous avons, toujours avec Madame l'agent comptable, les réductions de titres.

Mme FALEME, agent comptable par intérim : Tout à fait. Dans le tableau qui vous a été envoyé, il est indiqué qu'un titre de recette a été pris en charge par l'agent comptable pour un montant de 8 000 euros, qui correspond à une convention établie entre l'Université des Antilles et l'Université d'Aix-Marseille. L'Université d'Aix-Marseille nous a versé la somme de 3 200 euros, qui correspond aux livrables partiellement transmis par l'Université des Antilles à la date de fin du projet. La réduction du titre de recettes pour un montant de 4 800 euros correspond au solde du financement alloué au projet qui ne sera pas versé par l'Université d'Aix-Marseille, en l'absence de la transmission totale des livrables par l'Université des Antilles prévue dans la convention. Je sou mets donc au Conseil d'administration cette réduction de titres de 4 800 euros.

M. le Président : Est-ce que vous avez des questions ? Donc, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

d) Régularisation des services faits - dépenses sans EJ

M. le Président : Et nous avons un dernier point dans ce chapitre : régularisation des services faits. Je vous en prie, Madame l'agent comptable.

Mme FALEME, agent comptable par intérim : Alors le tableau des dépenses sans EJ et pour régularisation de services faits qui nous a été adressé retrace les factures qui sont en attente de paiement, car l'engagement juridique a été émis après l'acquisition du bien ou les prestations effectuées. Lors de la réception de ces factures par le service facturier, elles n'ont pas pu être attachées à l'engagement juridique existant dans notre outil de gestion. Pour rappel, le processus de la dépense commence par l'engagement juridique, suivi du service fait et de la mise en paiement de la facture si l'ensemble est conforme. Les dépenses pour un montant de 153 110,81 euros sont soumises au vote du Conseil d'administration, puisqu'elles n'ont pas respecté la procédure d'engagement juridique préalable pour permettre leur paiement.

M. le Président : Merci Madame l'agent comptable. Est-ce que vous avez des questions ? On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Merci Madame l'agent comptable.

Mme ROMANA, PR : Monsieur le Président ?

M. le Président : Oui ?

Mme ROMANA, PR : Juste une petite information. À l'ordre du jour, il y avait normalement le débat d'orientation budgétaire, il me semble, c'est un des points ?

M. le Président : Oui, il a été reporté au mois de juillet.

Mme ROMANA, PR : D'accord, ok.

M. le Président : Merci Madame l'agent comptable. Merci pour la clarté de vos propos.

5) Affaires pédagogiques

a) Modalités et calendriers d'inscription pour l'année universitaire 2025-2026

M. le Président : Nous en arrivons au chapitre affaires pédagogiques. Donc, les modalités calendrier d'inscription pour l'année universitaire 25-26. Un document standard qui a été validé par les instances compétentes. Est-ce que vous aurez des questions sur ce point ? On passe au vote. C'est relativement standard chaque année. Donc, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

b) Modalités et calendrier d'exonération

M. le Président : Nous avons les modalités également et calendrier d'exonération pour l'année 25-26. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Donc, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote unanime. Merci.

c) Modalités et calendrier de remboursement

M. le Président : Alors, attendez. Il y a les modalités, effectivement, et calendrier de remboursement. Est-ce que vous avez des questions sur ce point ? C'était le point « c » que j'ai sauté et que j'ai oublié, excusez-moi. Pas de questions. Donc, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Voilà.

d) Tarif de la formation continue 25-26.

M. le Président : Tarifs formation continue 2025-2026. Je crois qu'on est sur le Pôle Guadeloupe. Est-ce qu'il y a des questions sur ce document ? Oui, Monsieur AUDEBERT ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Oui, j'ai toujours l'occasion de m'exprimer sur ces questions de tarif parce que d'une année sur l'autre, je les compare et je n'arrive pas toujours à décrypter pourquoi ça augmente de 50 % pour les mêmes formations ? Pourquoi certaines sont supprimées pour certaines formations, mais pas toujours la formation nécessaire ? Voilà, c'était ma remarque.

M. le Président : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou interventions sur ce point ? Je vous propose qu'on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Pas de vote contre. Merci beaucoup.

e) Calendrier de congés des étudiants

M. le Président : Calendrier des congés des étudiants, validé donc en CAC. Est-ce qu'il y a des questions. ? On va voter. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci pour ce vote unanime.

f) Calendrier congés IUT

M. le Président : Pour l'IUT de la Guadeloupe, calendrier de congés pour l'IUT de la Guadeloupe, on vote, si vous le voulez bien. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, il est validé.

g) Ouverture de parcours licence professionnelle

M. le Président : On revient maintenant, cet oubli étant réparé, au petit « g ». Ouverture de parcours licence professionnelle. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Donc, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

h) Création de diplômes

M. le Président : Ensuite, création de diplômes. Avez-vous des questions pour le D.U de médecine ? Non ? Alors, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Un vote unanime. Merci.

i) Politique tarifaire de la formation continue et de l'alternance

M. le Président : Alors, le point petit « i », sur la politique tarifaire de la formation continue et de l'alternance, ne sera pas traité aujourd'hui parce qu'on a détecté à la dernière minute quelques erreurs. Donc, on va les corriger. On va vous les resoumettre au prochain Conseil d'administration.

j) Formations ouvertes à la formation continue et à l'alternance pour l'année universitaire 2025-2026

M. le Président : Alors, nous en arrivons donc au point « j » : formation ouverte à la formation continue et à l'alternance pour l'année universitaire 25-26. Est-ce que vous avez des questions ? Non. On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

k) Régularisation des trop-perçus en formation continue et en alternance

M. le Président : Et il en est de même, donc je vous le dis déjà, pour le point k, régularisation d'être aperçue en formation continue. Là aussi, au même moment, on a détecté des petites erreurs, donc il faut qu'on les resoumette. Ces points ne seront pas soumis au vote aujourd'hui, mais en juillet au prochain CA avec les modifications qu'il faut.

l) Transfert de masters

Comme je l'ai indiqué, le point « k » n'est pas traité, donc on passe directement au transfert de masters, le point « l ». Est-ce que vous aurez des questions sur cette démarche ? Donc, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Très bien.

m) Modification des capacités d'accueil Mon Master

M. le Président : Ensuite, on a des modifications de capacité d'accueil. Est-ce que vous auriez des questions sur ces points ? Alors, il y en a plusieurs. Il y a Mon Master et il y a Parcoursup. Donc, on va traiter les deux en même temps. Des questions sur l'ensemble des modifications de capacité d'accueil ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre. Donc, pas de vote contre. Merci pour l'unanimité.

6) Affaires immobilières : SDIAD du campus de Fort-de-France

M. le Président : Dernier point avant les questions diverses : affaires immobilières, concernant notre campus de Fort-de-France. Alors, Monsieur le Vice-président du pôle, est-ce que vous avez prévu de dire un petit mot synthétique pour expliquer aux collègues ce dont il est question ?

M. SAFFACHE, VP Pôle Martinique, PR : Alors, Monsieur le Président, il sera un petit peu plus que synthétique puisque je souhaite faire une petite projection, un petit diaporama, si vous le permettez.

M. le Président : Oui, allez-y.

M. SAFFACHE, VP pôle Martinique, PR : Bien, Monsieur le Président, chers collègues. Vous avez sous les yeux et vous avez eu sous les yeux la synthèse du rapport final du schéma directeur immobilier et d'aménagement durable du campus de Fort-de-France. Donc, je vais vous présenter les principales conclusions dudit rapport.

Alors, ce qu'il faut bien comprendre, tout d'abord, c'est que le campus de Fort-de-France, comme vous pouvez le voir sur la photo aérienne qui vous est présentée, c'est un site qui est positionné. Il a une position qui est véritablement centrale puisqu'il est positionné au cœur d'une zone urbaine à côté d'un centre commercial, de deux zones commerciales, à côté du lycée de Bellevue, à proximité du lycée technique et à proximité d'infrastructures sportives importantes puisqu'il y a deux stades, des terrains de basket et de tennis et une piscine. Donc, c'est vraiment un positionnement qui est excellent. Et ce site, j'insiste et je le dis, le directeur est en face de moi, c'est un site qui mérite véritablement d'être valorisé.

Alors, pour ce faire, avant d'en arriver à la valorisation, précisons quand même que pour accéder à ce site, il y a deux possibilités : soit la voie nord à partir du boulevard de la Marne, pour ceux qui connaissent, et puis la voie sud, c'est-à-dire qu'on longe le littoral de Fort-de-France et on remonte. Il y a au moins deux possibilités d'accès à ce site, ce qui est quand même intéressant, parce qu'en cas de problème, il est possible donc d'évacuer rapidement le site. C'est un site qui est desservi par sept voies de bus, donc il y a des possibilités là. Le seul petit inconvénient, c'est que les bus ne s'arrêtent pas devant le site. Ils s'arrêtent à peu près à, on va dire, soit à 350 mètres dans le pire des cas, soit à 250 mètres du site. Alors, vous me direz que c'est très bon pour la santé, mais, quand il pleut ou quand on a du soleil, ce qui n'est pas très, très fréquent en Martinique en ce moment, mais en tout cas, c'est quand même gênant d'avoir cette distance à parcourir avant d'accéder au campus de Fort-de-France. Mais il n'empêche qu'il est quand même bien desservi, ce campus.

Alors, il est prévu, c'est un élément très important... Alors attendez, je vérifie juste quelque chose parce que j'ai l'impression que je n'ai pas la bonne version, mais ce n'est pas grave, on va faire sans. Donc, il est prévu pour ce campus un prolongement de l'actuel TCSP, donc jusqu'au campus de Fort-de-France et à terme du campus de Fort-de-France vers le campus de Schoelcher. Ça, c'est une très bonne nouvelle puisque les étudiants pourront ou pourraient accéder avec grande facilité à ce campus. Alors, il faut quand même préciser que la solution qui a été retenue par la CTM, c'est la solution des BHNS, c'est-à-dire les bus à haut niveau de service. Pendant un temps, il avait été prévu aussi l'option de mettre en place un téléphérique, mais cette option a été abandonnée au profit des bus à haut niveau de service.

Il y a aussi en travaux et en projets, et en débuts de travaux des voies, des pistes cyclables pour accéder, on va dire, à la fois au campus de Fort-de-France, mais aussi au lycée de Bellevue, au lycée technique, etc. Comme on peut le voir, et c'est pour ça que j'insiste sur ça, c'est que c'est un campus qui, d'ici quelques années – enfin, ce sont des travaux qui sont prévus quand même à moyen terme, court et moyen terme – sera facile d'accès. Alors, ce campus de Fort-de-France, c'est un campus qui est stratégique bien évidemment pour l'île, puisque je rappelle que nous avons trois campus en Martinique, le campus de Schoelcher, le campus de Fort-de-France et le campus de... –alors, je ne sais plus quel vocable a été arrêté par la faculté de médecine, Madame la doyenne – je crois que c'est le campus santé de Martinique. Donc trois campus sont identifiés. Celui-ci a une place, comme je le disais, stratégique. C'est un campus qui, de surcroît, est très convoité. Je rappelle que le Président LETCHEMY, lors des échanges que nous avons eus au tout début, nous disait qu'il était convoité par des promoteurs pour y installer un nouveau centre commercial. Si l'université ne se positionnait pas rapidement, ce site serait donné à des promoteurs. Donc, il faut absolument conserver ce site, c'est fondamental.

Quelle est la stratégie ? La stratégie, c'est bien entendu de bénéficier du contrat de convergence 2028-2031, donc pour réhabiliter le site. C'est aussi d'inscrire ce site dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'Université des Antilles. L'objectif, c'est de rendre tout ceci cohérent, parce qu'il ne s'agit pas d'avoir un campus pour un campus. Il s'agit que ce dernier s'inscrive dans une dynamique cohérente avec les autres campus. C'est exactement ce que je vais vous présenter maintenant.

Alors, ce qu'il faut savoir, avant qu'on en arrive au résultat, il y a eu 18 entretiens au total qui ont été réalisés, dont 11 entretiens réalisés : 11 et 7 entretiens à des périodes différentes. Tous les services concernés ont été auditionnés, de la DEAL en passant par la DSIN, les services du rectorat, la CTM, etc., les différents services de l'université. Tout le monde a été auditionné. Alors, qu'est-ce qui a été mis en avant ? Ce qui a été mis en avant et qui pourrait être retenu, ce serait une organisation comme celle-ci, et c'est en ce sens que je parle de mise en adéquation entre le campus de Schoelcher et le campus de Fort-de-France.

Premièrement, que sur le campus de Schoelcher, ou à terme, parce que nous nous inscrivons, alors j'aurais peut-être dû commencer par là, sur le temps long. Il ne s'agit absolument pas d'une organisation qui sera mise en place l'année prochaine ou dans deux ans. Là, on se projette sur les 15, les 20 prochaines années. Mais bon, vous le savez, si on veut que dans 15 ans, on ait un campus performance, c'est maintenant qu'il faut commencer. L'idée, disais-je, est la suivante : c'est que sur le campus de Schoelcher, il n'y ait à terme que les formations relatives aux primo-entrants, donc c'est-à-dire les formations de type licence, DUT, etc. Et que sur le campus de Fort-de-France, il puisse y avoir des formations, alors on va dire, pour les adultes, si j'ose dire — non pas que les primos-entrants ne soient pas des adultes— La formule est malheureuse, mais, en tout cas, pour les étudiants un peu plus avancés, donc les masters. Potentiellement les instituts, si les locaux qui sont mis à notre disposition aujourd'hui par la CTM n'étaient plus disponibles, on ne sait jamais de quoi est fait l'avenir, les instituts pourraient — les instituts, à savoir l'Institut de biodiversité et d'écologie, l'IU3A et l'Institut du numérique — potentiellement être positionnés sur ce site. Le CNAM, de toute façon, a opté pour une implantation sur le site aussi. Donc, c'est un site qui pourrait accueillir un certain nombre de partenaires. Le BFCA, par exemple, pourrait aussi s'y établir, ce qui libérerait bien évidemment d'importants locaux sur le campus de Schoelcher et permettrait aux composantes qui resteraient sur le campus de Schoelcher d'être beaucoup plus à l'aise.

Voilà un peu la structuration qui a été retenue. Je passe rapidement sur ça. Suite aux différents échanges que nous avons eus avec les programmistes, quatre scénarios ont été proposés.

Le premier, c'est le scénario de référence : c'est simplement la mise aux normes réglementaires du campus de Fort-de-France. Ce scénario, très clairement, n'a pas été retenu. Le scénario numéro un, c'est la rénovation et la mise aux normes, donc c'est-à-dire en clair le rafraîchissement de quelques bâtiments. Ce scénario n'a pas été retenu non plus. Deuxième scénario, la démolition et la reconstruction totale du campus, scénario qui n'a pas été retenu. Et celui qui a été retenu, c'est le scénario 2bis, qui consiste à, à la fois, démolir et à reconstruire mais partiellement le campus, c'est-à-dire qu'on ne va pas tout raser et tout reconstruire, on va raser ce qui s'avère nécessaire d'être rasé et maintenir en état ce qui peut encore l'être.

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que le scénario qui a été retenu, c'est un scénario à coût, on va dire, médian puisqu'on a quatre prix différents : 14 millions, 26 millions, 55 millions et 42 millions. Le scénario retenu, c'est celui de 42,9 millions d'euros avec, et c'est la dernière *slide*, une structuration qui pourrait

potentiellement être la suivante, c'est-à-dire : quatre grands bâtiments, puisque pour ceux qui connaissent le campus de l'INSPE, il y a quand même pléthore de bâtiments dans tous les sens qui obèrent un peu l'espace. L'idée désormais, c'est d'avoir trois grands bâtiments avec du R+3, donc : un bâtiment de 3 500 m², un bâtiment de 1 500 m² et un bâtiment de 5 000 m².

Dans ces bâtiments à différents niveaux, il y aurait donc des étages dédiés, par exemple, des étages dédiés au master, des étages dédiés à la recherche, des étages dédiés à des activités particulières, ... Au centre, un vaste jardin pour permettre qu'il y ait un vaste jardin au centre et sur les côtés, un espace foncier disponible de 14 000 m² qui potentiellement pourrait accueillir d'autres activités dans le futur. Voilà si vous voulez le scénario qui est retenu et qui, de toute façon, d'ici là et avec Monsieur le directeur de l'INSPE, sera, comment dirais-je, alimenté en réflexion et autres rapports d'ici, dans les années à venir. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Monsieur le Vice-président, merci pour cette présentation très complète. Est-ce que vous avez des questions sur ce document, sur ce schéma directeur ? Pas de question ? Écoutez, on va remercier...

Mme ROMANA, PR : Non peut-être, Laurence ROMANA,

M. le Président : Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Peut-être juste une remarque. Ça fait rêver. Vous avez de la place apparemment sur le campus de Fort-de-France, c'est ça ? Vous ne voulez pas une école d'ingénieurs ?

M. SAFFACHE, VP Pôle Martinique, PR : Écoutez Madame ROMANA, je vous remercie pour ce trait d'humour. Oui, tout à fait, il y en a déjà une. Mais écoutez, nous, nous sommes prêts à accueillir toutes les bonnes volontés, toutes les personnes qui veulent bien apporter leur force de travail à la Martinique. Donc, Madame ROMANA, c'est peut-être une proposition, mais si vous êtes prête à déménager, nous vous accueillons avec grand plaisir.

Mme ROMANA, PR : Vous savez que la Martinique, la Guadeloupe, c'est pareil. Que ce soit en Martinique ou en Guadeloupe, s'il y a de la place, pourquoi pas en Martinique ?

M. le Président : Bien, écoutez, je propose qu'on passe au vote du coup sur ce beau projet. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, merci pour cette unanimité. Merci pour l'Université des Antilles et pour le Pôle Martinique en particulier.

7) Questions diverses

M. le Président : Donc, il y avait une question diverse de Monsieur AUDEBERT sur les mouvements d'enseignants de chercheurs américains, je crois, et de savoir quelle était la place de l'Université des Antilles dans ce dispositif. Le 5 mai dernier, à la Sorbonne, j'ai été invité par le Président de la République à un sommet qui s'appelait « Choose Europe for Science », choisir l'Europe pour la science. Il était accompagné de la présidente de la Commission européenne, Madame Ursula von der Leyen.

Et donc, le sujet était principalement ça, c'est-à-dire de savoir comment l'Europe se positionnait, donc la France en particulier, face aux événements et aux grands changements qui sont vécus dans les universités américaines depuis l'élection du président Trump. Malheureusement, je n'ai pas pu assister, parce que j'avais d'autres obligations, et Mme le doyen de la faculté de médecine en sait quelque chose. J'avais donc d'autres obligations ici, et j'avais déjà eu des éléments d'information sur ce sujet – pas tous, bien sûr – mais en présence du ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, une semaine avant Paris. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il y a à priori 500 millions d'euros qui vont être débloqués par l'Union européenne pour des dispositifs d'accueil des chercheurs américains dans les universités européennes. La France en fera partie.

Certaines universités ont déjà lancé des programmes. Ce sont de grosses universités comme Aix-Marseille ou des écoles aussi d'ingénieurs des grandes écoles qui ont lancé des programmes, notamment un programme qui s'appelle « Safe Place for Science », un lieu sûr pour la science, et qui, sur leurs fonds propres notamment, ont déjà mis en place un certain nombre de dispositifs pour accueillir des chercheurs des États-Unis. Nous, nous nous inscrivons bien sûr dans cette démarche, dès lors qu'au niveau du ministère d'Enseignement supérieur et de la Recherche, les choses auront été clairement énoncées. Si l'Université des Antilles souhaite se positionner, elle le fera. De toute façon, j'imagine que ces éléments passeront dans les conseils. Donc, vous serez bien entendu avertis, informés. Là, il y a eu des initiatives propres à certaines universités, mais comme je l'ai dit, qui ont des moyens. Il s'agit de millions d'euros déployés parce que le principal problème dont on a parlé avec le ministre Baptiste, c'est le niveau de rémunération des chercheurs, notamment en France, puisque nous, ce qui nous intéresse, c'est la France. Et là, il y a un différentiel qui est quand même énorme. On a parfois un coefficient de 5 entre le salaire d'un enseignant-chercheur en France et le salaire d'un chercheur ou d'un enseignant-chercheur aux États-Unis. C'est difficile d'être compétitif avec le niveau de revenu très réglementé qu'il y a au niveau de la fonction publique française d'enseignement supérieur.

C'est le principal obstacle à, finalement, l'attractivité de la France, même si ce ne sont pas les seules questions, bien sûr, qui sont mises à l'ordre du jour. Lorsqu'un chercheur décide de se déplacer, il n'y a pas que la rémunération. Enfin, diviser ses revenus par 5, c'est quand même un changement très brutal. Donc, il y a plusieurs questions. Il y a des réflexions qui sont lancées. Le Président de la République s'est personnellement saisi de la question. En tant qu'opérateur de l'État, nous suivons, bien entendu, les politiques publiques qui seront décidées une fois qu'elles le seront.

Donc, c'est ma réponse à Monsieur AUDEBERT, mais avant de terminer ce conseil, je voudrais saluer l'action de Monsieur LESELLIER, le DGSA-RAF du Pôle Martinique, qui est amené à occuper des fonctions, je crois, importantes dans l'Hexagone dans le courant de cette année, et donc qui ne sera pas parmi nous durant la prochaine année universitaire. Monsieur LESELLIER s'est adapté très rapidement à notre écosystème et à nos spécificités. Il a fait preuve de beaucoup de professionnalisme et de beaucoup de sérieux, et encore aujourd'hui, puisqu'il est encore là, même s'il sait qu'il va occuper d'autres fonctions. Il est toujours fidèle à son poste. Voilà. Donc, je voulais le remercier, vous remercier, Monsieur LESELLIER, pour votre sérieux, votre professionnalisme et votre volonté de toujours bien faire, toujours avec le sourire. On s'est souvent croisés dans ces couloirs, mais en tout cas, merci. Merci pour votre implication pour l'Université des Antilles et je vous souhaite le meilleur dans les autres fonctions que vous allez bientôt occuper. Merci à vous. Donc, je vous propose qu'on applaudisse et qu'on remercie Monsieur LESELLIER. Voilà, c'en est terminé de ce Conseil

d'administration. Merci beaucoup à vous toutes et à vous tous, et encore une fois, en particulier à ceux qui ont bien voulu prendre l'avion pour assister à cette réunion. Merci à tous.

Fin de la séance à 11 h 00